

PREMIÈRE LECTURE

DU BILL CONCERNANT

LA MILICE ET LA DÉFENSE

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le 31 Mars, 1868.

L'Hon. G. E. CARTIER, en présentant le bill susmentionné, s'exprime en ces termes :—

J'ose espérer que ce bill sera favorablement accueilli par toute la chambre. Depuis quelques jours, on a fait courir le bruit que ce bill serait une bombe qui jetterait le désarroi dans les rangs de la droite. Je ne partage aucunement cette appréhension. Mon Honorable ami d'Ottawa a déclaré hier soir que "Le Ministre de la Milice était toujours audacieux," *semper audax* ; je lui rappellerai, à ce propos, une citation de Virgile : *audaces Fortuna juvat*, "La Fortune aide les audacieux,"—(Applaudissements.)—et je ne crains nullement, sur cette mesure, l'échec que le bill de milice de 1862 fit subir à mes collègues et à moi-même. Je crois cette mesure nécessaire pour compléter le grand œuvre national de la Confédération. J'ai déjà fait observer, en d'autres circonstances, que trois éléments indispensables constituent une nation, savoir : la population, le territoire et la marine. Mais le couronnement, également indispensable, de l'édifice, est la force militaire. (Très-bien !) Aucun peuple ne saurait prétendre au titre de nation, s'il n'a chez lui l'élément militaire, un système de défense. Je ne réclame pas une organisation militaire dans des vues d'aggression. Notre ambition peut exploiter un vaste champ à l'intérieur. Notre